

Etat des lieux et défis pour 2026

12/12/2025 Braas Jordane
jordane.braas@cripel.be



Cofinancé par
l'Union européenne



Province
de Liège



www.enmieux.be

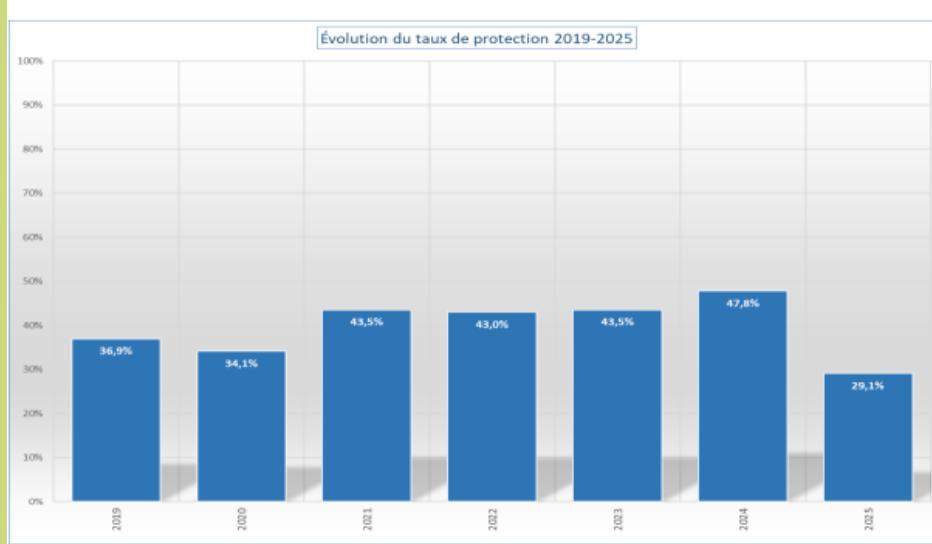


Cofinancé par
l'Union européenne



Wallonie

Les DPI en Belgique

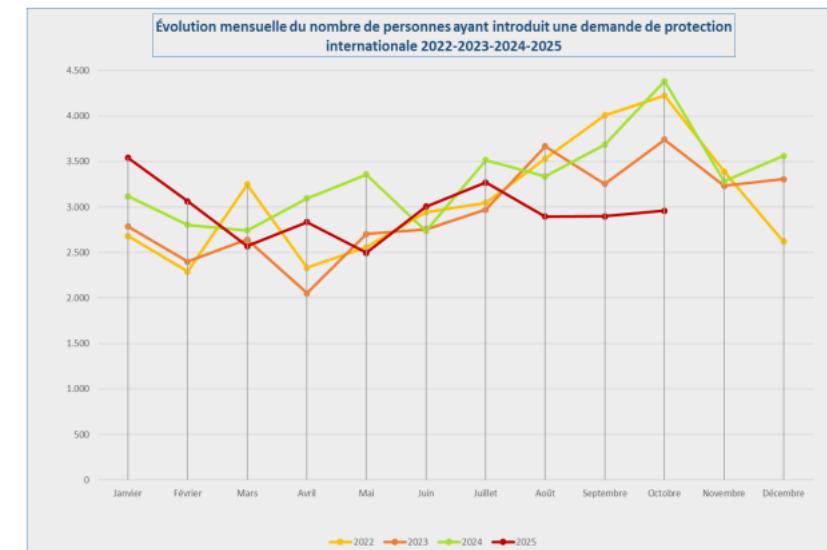


Situation
Chiffres du CGRA
https://www.cgra.be/sites/default/files/statistiques_dasile_octobre_2025.pdf

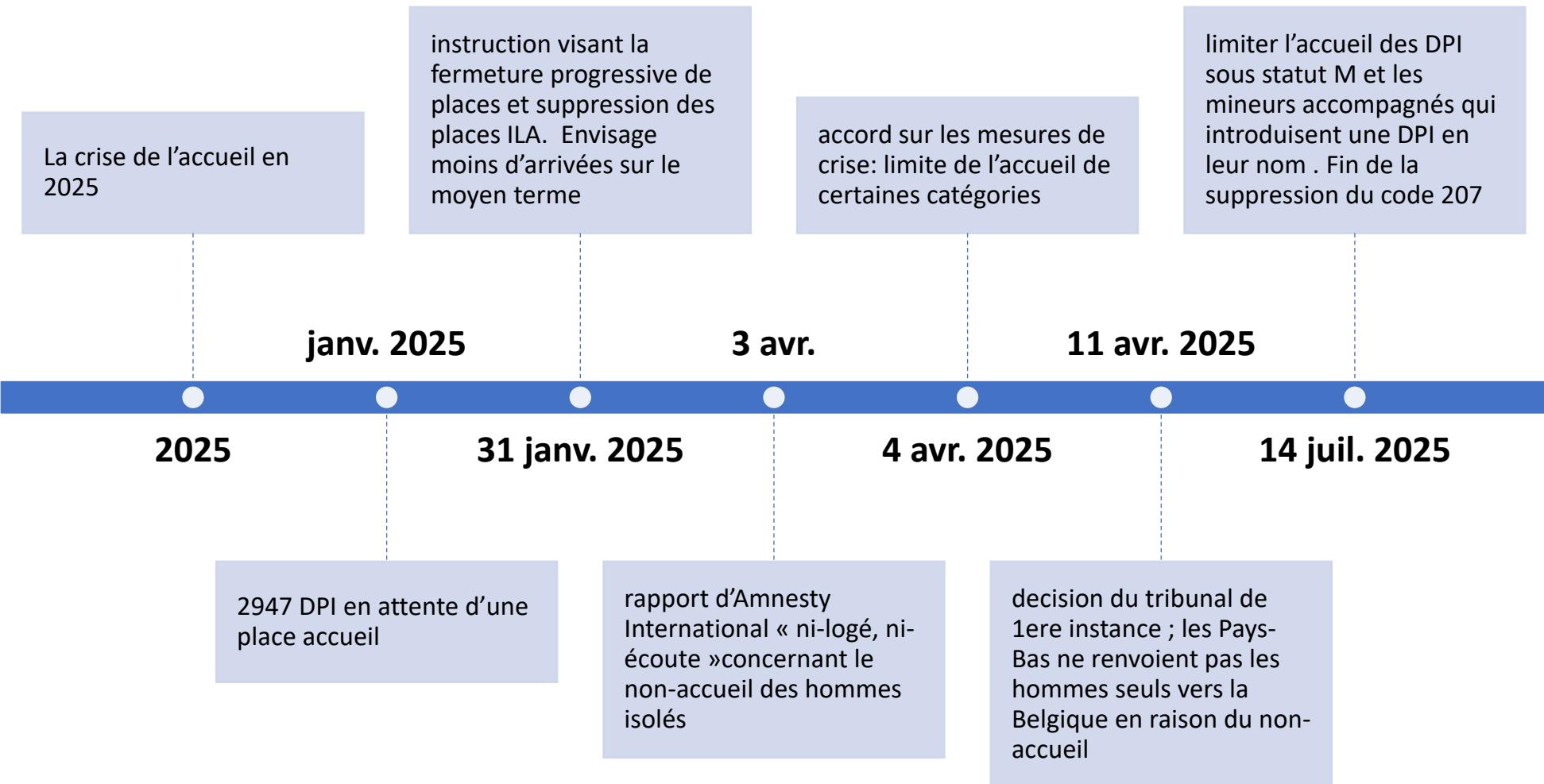
Nombre de personnes ayant introduit une demande de protection internationale en 2024 et 2025

2024	Nombre total de personnes ayant introduit une demande de protection internationale 2024	Nombre de personnes ayant introduit une première demande de protection internationale 2024	Nombre de personnes ayant introduit une demande ultérieure de protection internationale 2024
Janvier	3.117	2.606	511
Février	2.804	2.259	545
Mars	2.743	2.249	494
Avril	3.095	2.561	534
Mai	3.356	2.751	605
Juin	2.738	2.232	506
Juillet	3.515	2.981	534
Août	3.337	2.810	527
Septembre	3.686	3.128	558
Octobre	4.383	3.699	684
Novembre	3.281	2.834	447
Décembre	3.560	3.036	524
Total	39.615	33.146	6.469

2025	Nombre total de personnes ayant introduit une demande de protection internationale 2025	Nombre de personnes ayant introduit une première demande de protection internationale 2025	Nombre de personnes ayant introduit une demande ultérieure de protection internationale 2025
Janvier	3.540	2.850	690
Février	3.063	2.433	630
Mars	2.569	2.010	559
Avril	2.834	2.280	554
Mai	2.557	2.080	477
Juin	3.004	2.460	544
Juillet	3.269	2.630	639
Août	2.895	2.403	492
Septembre	2.897	2.358	539
Octobre	2.958	2.283	675
Novembre			
Décembre			
Total	29.586	23.787	5.799



LES DPI en Belgique; (re)penser les migrations



La situation en Belgique

Premières mesures Arizona en matière d'asile et de migration

<https://www.cire.be/publication/premieres-mesures-arizona-en-matiere-dasile-et-de-migration/>

Les mesures adoptées en matière d'accueil et de protection internationale sous prétexte de lutter contre de prétendus abus, les mesures législatives adoptées qualifient, à tort, les demandes d'asile des personnes qui ont obtenu une protection dans un autre pays (appelées « statuts M ») de demandes ultérieures. Elles excluent de l'accueil ces « statuts M » et les mineur·es accompagné·es qui introduisent une demande d'asile en leur nom. Elles mettent également fin à la possibilité pour les demandeur·euses d'asile de recevoir, dans certaines situations, une aide sociale financière du CPAS.



Cofinancé par
l'Union européenne

La situation en Belgique

Les mesures à venir : le retour des visites domiciliaires

« Le 21 juillet 2025, le gouvernement a annoncé avoir trouvé un accord sur un avant-projet de loi visant à permettre à la police et à l'Office des étrangers de pénétrer dans un domicile pour y arrêter des personnes sans papiers qui « refusent de coopérer à leur retour et qui représentent un danger pour l'ordre public »

LES DPI en Belgique

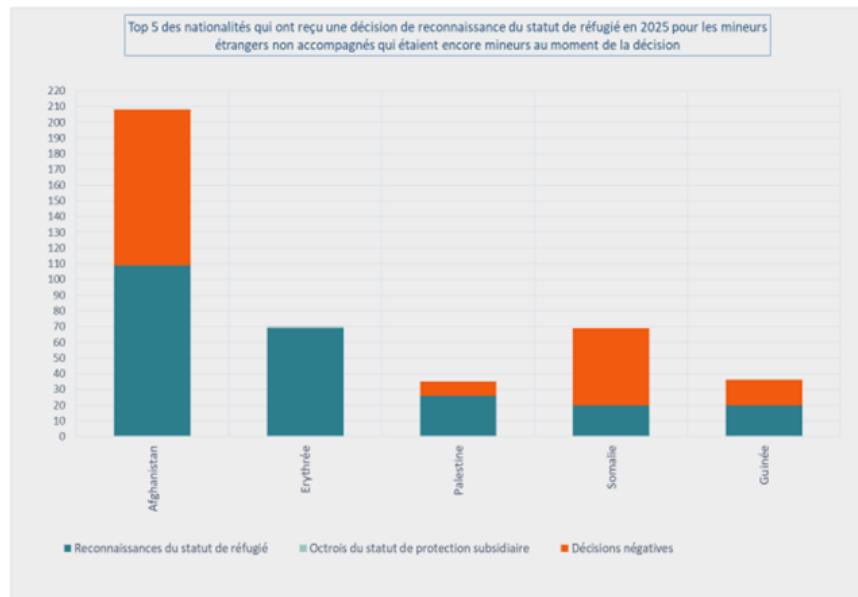
Les MeNA en DPI

Top 5 des nationalités les plus représentées parmi les demandeurs de protection internationale se déclarant MENA (mineurs étrangers non accompagnés) au moment de l'introduction de la demande en 2025

Nationalité	Nombre de personnes
1 Erythrée	554
2 Afghanistan	254
3 Guinée	117
4 Congo (RDC)	70
5 Palestine	58
Autres pays	414
Total 2025	1.467

Au début du mois de novembre, sur les 1.467 demandeurs ayant déclaré être des MENA, 596 ont été considérés comme majeurs à l'issue de la procédure de détermination de l'âge. Cela porte le nombre de demandeurs considérés comme MENA à 871

Top 5 des nationalités qui ont reçu une décision de reconnaissance du statut de réfugié en 2025 pour les mineurs étrangers non accompagnés qui étaient encore mineurs au moment de la décision					
	Nationalité	Reconnaisances du statut de réfugié	Octrois du statut de protection subsidiaire	Décisions négatives	Décisions finales
1	Afghanistan	109	0	99	208
2	Erythrée	69	1	0	70
3	Palestine	26	0	9	35
4	Somalie	20	0	49	69
5	Guinée	20	0	16	36
	Autres pays	60	2	135	197
	Total 2025	304	3	308	615



Les MeNA en Belgique, situation septembre 2025

<https://justice.belgium.be/sites/default/files/downloads/2025%2009%20Stat%20ST-DV%20NT.pdf>

III. TUTELLE – VOOGDIJ						
Tutelles en cours - Lopende voogdijen [4]	Nouvelles désignations - Nieuwe aanwijzingen				Cessations de tutelles - Voogdijbeëindigingen [4]-[5]	
	Ad hoc	Définitives – Definitief	Provisoires – Voorlopig	Totaal		
01 3644	2	268	7	277	272	
02 3661	0	185	2	187	181	
03 3650	1	167	5	173	190	
04 3601	1	162	7	170	183	
05 3550	3	139	5	147	246	
06 -	1	148	11	160	208	
07 -	0	214	15	229	193	
08 3610	3	204	15	222	184	
09 3554	0	133	6	139	132	
10						
11						
12						
2025	11	1620	73	1704	1789	

a) Nationalités (les plus représentées) – Meest voorkomende nationaliteiten

	UKR	AFG	SYR	ERI	GUI	MAR	COD	PLE	SOM	BUR
01	17	43	67	12	11	12	12	15	6	18
02	24	28	47	9	4	3	6	4	13	5
03	32	23	27	14	7	8	8	3	5	0
04	25	18	22	9	8	1	9	13	9	4
05	20	20	18	13	7	3	7	2	3	1
06	23	17	4	28	14	11	12	8	2	0
07	28	36	13	42	20	10	7	3	2	1
08	60	21	11	43	9	12	6	5	3	1
09	43	10	5	16	9	10	1	2	1	0
10										
11										
12										
2025	272	216	215	186	89	70	68	55	44	30

Les MeNA en Belgique, situation septembre 2025

<https://justice.belgium.be/sites/default/files/downloads/2025%2009%20Stat%20ST-DV%20NT.pdf>

b) Age des jeunes au moment de la désignation d'un tuteur - Leeftijd op het moment van aanwijzen van een voogd

	0 – 5	06 – 10	11 – 15	16 – 17	>=18	?	Totaal
01	1	17	96	157	0	0	271
02	2	17	53	111	0	0	183
03	0	12	54	102	0	0	169
04	4	19	51	87	0	0	161
05	6	11	45	72	0	0	134
06	8	13	46	84	0	0	151
07	1	14	78	121	0	0	214
08	2	6	48	159	0	0	215
09	1	8	43	78	0	0	130
10							
11							
12							
2025	25	117	514	971	0	0	1627

c) Genre – Gender

	Mannen/ Homme	Vrouwen/ Femme	Onbekend/ Inconnu	
01	210	76%	66	24%
02	144	77%	43	23%
03	130	75%	42	24%
04	119	70%	51	30%
05	108	73%	39	27%
06	106	66%	54	34%
07	169	74%	60	26%
08	164	74%	56	25%
09	77	55%	62	45%
10				
11				
12				
2025	1263	72%	484	28%
			3	0%

La situation en Europe

Les pays de l'UE approuvent un net durcissement de la politique migratoire

https://www.lemonde.fr/international/article/2025/12/08/les-pays-de-l-union-europeenne-approuvent-un-net-durcissement-de-la-politique-migratoire_6656474_3210.html

Encadrer plus strictement les arrivées et les renvois d'exilés. Ils permettent notamment d'ouvrir des centres en dehors des frontières de l'UE pour y envoyer les migrants dont la demande d'asile aurait été rejetée. Ils ouvrent aussi la voie à des sanctions plus dures pour ceux qui refusent de quitter le territoire européen, avec des périodes de détention plus longues, ainsi qu'au renvoi de migrants vers des pays dont ils ne sont pas originaires mais que l'Europe considère comme « sûrs ». La baisse des arrivées – environ 20 % d'entrées irrégulières en moins par rapport à l'an dernier – fait retomber la pression



Cofinancé par
l'Union européenne

La situation en Europe

L'accueil des MeNA en Suède

https://www.lemonde.fr/international/article/2025/09/30/dix-ans-apres-leur-arrivee-en-suede-le-parcours-chaotique-des-mineurs-isoles_6643730_3210.html

En 2015: accueil 35000 MeNA dont la plupart d'Afghanistan (66%) qui ont des titres de séjour temporaire

Depuis le 1er avril, avoir un emploi ne suffit plus pour obtenir un titre du séjour. « Ils vont très mal et ont perdu toute confiance dans des décisions souvent « aléatoires » et « inexplicquées » : « Ce n'est pas seulement la loi qui s'est durcie, mais les juges aussi, qui mettent systématiquement en doute la parole des demandeurs. »

La situation en Europe

Contacts Diplomatiques discrets avec les Talibans

« De leur côté, les pays occidentaux renouent, discrètement, des contacts diplomatiques avec les talibans. Des ambassadeurs européens ou scandinaves se rendent régulièrement dans leur capitale. S'ils condamnent les atteintes aux droits humains, notamment faites aux jeunes filles et aux femmes, ils privilégiennent désormais un rapprochement au nom de la sécurité régionale et de la crainte de mouvements migratoires. »

La situation en Europe

L'accueil des MNA en France

https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/10/16/mineurs-etrangers-non-accompagnes-l-onu-denonce-des-violations-graves-et-systematiques-des-droits-des-enfants-par-la-france_6647180_3224.html

Dans l'attente de la reconnaissance de leur minorité, ces jeunes vivent le plus souvent à la rue, dans des conditions « dégradantes », en violation des traités internationaux de protection des mineurs, dénonce le Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/09/25/plus-de-3-200-jeunes-etrangers-en-recours-dont-pres-d-un-millier-a-la-rue-selon-des-associations_6642906_3224.html

La situation en Angleterre

<https://www.rts.ch/info/monde/2025/article/le-royaume-uni-durcit-sa-politique-migratoire-face-a-la-pressure-de-l-extreme-droite-29060149.html>

*Explosion de l'immigration au Royaume-Uni
Depuis le 1er janvier 2025, 39'292 personnes ont débarqué sur les côtes anglaises à l'issue de cette périlleuse traversée, un chiffre qui dépasse le total de l'année 2024 (36'816).
Par ailleurs, les demandes d'asile ont augmenté de 18% en 2024 au Royaume-Uni, alors qu'elles baissaient de 13% dans l'ensemble de l'Union européenne sur la même période, selon les chiffres du gouvernement.*

Réduire la protection accordée aux réfugiés qui seront « forcés de rentrer dans leur pays d'origine dès qu'il sera jugé sûr » ➔ réduire le séjour de 5 ans à 30 mois et de 5 ans à 20 ans pour demander le séjour permanent et suppression automatique de l'aide sociale

La situation en Angleterre

https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/10/26/immigration-derriere-l-accord-one-in-one-out-negocie-avec-londres-des-vies-en-suspens_6649647_3224.html

Au moins une cinquantaine de personnes ayant traversé la Manche en canot pneumatique vers l'Angleterre ont été renvoyées en France, en vertu de l'accord migratoire bilatéral entériné cet été

Avec les questions sur les renvois en vertu du règlement Dublin depuis la France vers d'autres pays Européens. Et la question de l'externalisation de ses demandes d'asiles de la part du Royaume-Unis.

Le Pacte Migratoire Européen

L'essentiel

1) 3 nouveaux textes/ règlements concernant les frontières

- *Filtrage des arrivées/ arrivées irrégulières*
- *Réaction des pays Européens en cas « d'afflux massif »*
- *Procédure accélérée aux frontières*
- *Relation entre l'UE et les pays tiers avec des accords de partenariat*

2) La directive Accueil

- *Harmoniser d'avantage les conditions d'accueil entre Etats*
- *Mieux prendre en compte les besoins particuliers (vulnérables art. 24)*
- *Renforcer l'autonomie des demandeurs notamment en matière d'aide social/ aide matérielle*
- *Préciser les conditions matérielles d'accueil*
- *Aligner les règles sur les autres Pactes asile-migration*

3) Le règlement Filtrage

L'Objectif de renforcer le contrôle des frontières extérieures de l'UE



Cofinancé par
l'Union européenne

Le Pacte Migratoire Européen

la question des relations entre l'UE et les états Tiers

Quelques exemples d'objectif de coopération :

- *Renforcement du contrôle aux frontières*
- *Compagne d'information/dissuasion*
- *Programme de retour*
- *Interception des migrants en Mer*
- *Protection des réfugiés*
- *Prévention de l'immigration illégale*
- *Migration légale et voies légales*
- *Retour volontaire/ réadmission/ réintégration*

La plateforme de retour

Retour dans un Pays avec lequel il existe un accord ou un arrangement en matière de retour ➔ renvoie vers des Pays tiers Sûrs conforme au Droit International notamment au principe de non-refoulement.

Accord migratoire entre Washington et Accra

un exemple hors Europe de partenariat/ Accord avec Etat Tiers

[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/10/08/visas-contre-migrants-le-ghana-revele-le-deal-passe-avec-les-etats-unis 6645370 3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/10/08/visas-contre-migrants-le-ghana-revele-le-deal-passe-avec-les-etats-unis_6645370_3212.html)

[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/09/29/la-detresse-d-un-nigerian-expulse-par-l-administration-trump-et-transfere-clandestinement-au-togo 6643475 3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/09/29/la-detresse-d-un-nigerian-expulse-par-l-administration-trump-et-transfere-clandestinement-au-togo_6643475_3212.html)

[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/11/12/apres-leur-expulsion-des-etats-unis-la-peur-des-migrants-d-afrigue-de-l-ouest-d-etre-renvoyes-dans-leur-pays 6653169 3212.html?search-type=classic&ise_click_rank=1](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/11/12/apres-leur-expulsion-des-etats-unis-la-peur-des-migrants-d-afrigue-de-l-ouest-d-etre-renvoyes-dans-leur-pays_6653169_3212.html?search-type=classic&ise_click_rank=1)

Le Pacte Migratoire Européen

la directive Accueil

- *Limiter ou refuser les conditions d'accueil en cas de : refus pour zone géographique / refus de participer aux mesures d'intégration*
- *Possibilité de déroger aux conditions d'accueil standard en cas de 'crise'*
- *Conditions matérielles d'accueil et les cas Dublin: à partir de la notification du transfert Dublin ; le Demandeur perd le droit aux conditions matérielles d'accueil*
- *Vulnérable ➔ ajoute + de catégories de personnes (transidentité, violence sexiste + élargie)*
- *Conditions matérielles d'accueil attentives au genre*

MNA reconnus comme un public vulnérable
<https://www.defenseurdesenfants.be/rapports-annuels>

Le texte consacre certains droits qu'il convient de souligner :

- L'intérêt supérieur de l'enfant est affirmé comme un principe fondamental guidant toutes les décisions ;*
- La désignation d'un tuteur indépendant doit désormais intervenir dans les 15 jours suivant la demande d'asile, avant toute évaluation de l'âge ;*
- Une nouvelle procédure de détermination de l'âge, pluridisciplinaire, est prévue, avec recours à un examen médical uniquement en dernier recours.*

Il demeure que plusieurs dispositions témoignent d'un recul inquiétant. À titre indicatif, nous pouvons citer :

- Le transfert des MNA vers le premier État d'entrée est rendu possible sous certaines conditions ;*
- Une procédure accélérée, qui prévoit un délai de recours déraisonnablement raccourci et dépourvu d'effet suspensif peut s'appliquer aux MNA dans certains cas ;*
- Le Pacte autorise la détention des mineurs, y compris via la procédure de filtrage et à la frontière*

Pacte européen sur la migration entrée en vigueur juin 2026

Ce qui posent question:

1) Désignation d'un tuteur dans les 15 jours

[https://www.rtbf.be/article/mineurs-étrangers-non-accompagnés-la-reforme-qui-inquiète-ceux-qui-les-protègent-11624587](https://www.rtbf.be/article/mineurs-etrangers-non-accompagnes-la-reforme-qui-inquiete-ceux-qui-les-protègent-11624587)

Rattacher les tuteurs non plus au SPF Justice mais à un futur ministère de l'Asile et de la Migration

2) Fin du recours systématique au triple test osseux

3) l'avenir du service des Tutelles

1) Décisions d'âge mensuelles – Leeftijdsbeslissingen maandelijks

Identification [4]	1er signalements – 1ste signalementen	Doutes émis - Twijfels	Nombre tests – Aantal tests	Décision / Beslissing = +18	Décision / Beslissing = -18
01	282	140	156	97	37
02	271	128	105	79	31
03	204	107	79	70	13
04	257	138	100	77	21
05	334	190	115	73	25
06	341	196	158	120	30
07	339	143	124	99	28
08	295	126	89	72	32
09	317	128	95	53	20
10					
11					
12					
2025	2640	1296	1021	740	237

Pacte européen sur la migration entrée en vigueur juin 2026

Ce qui posent question:

4) Durcissement des conditions de regroupement familial

Pour les MNA bénéficiant de la protection subsidiaire, la possibilité d'avoir recours au regroupement familial a été supprimée, notamment pour faire venir ses parents. Ces familles devront passer par une demande de visa humanitaire afin de pouvoir rejoindre l'enfant en Belgique. Cette procédure est laissée à la totale discrétion de l'Office des étrangers

5) Le règlement Filtrage

S'applique à toute personne; y compris les MeNA/Famille en cas d'entrée irrégulière/situation irrégulière dans le pays. Les personnes soumises au contrôle restent à disposition des autorités. Possibilité de rétention en cas de risque de fuite. Objectifs: identification- prise de données- contrôle préliminaire de vulnérabilité. Délai: 7 jours ; 3 si la personne est trouvée sur le territoire en situation irrégulière. QUI? L'OE? + Frontex en appui sous l'autorité de la police. Orienter vers la procédure appropriée : - DPI/ -DPI accélérée/- refus d'entrée et procédure de retour (détention de 12 semaines possible) / procédure Dublin

Pacte européen sur la migration entrée en vigueur juin 2026

Ce qui posent question

5) L'Etat Membre responsable

Dans le cadre du Règlement sur la gestion de l'asile et de la migration les MENA vont se voir appliquer de nouvelles règles de détermination de l'Etat responsable. Le Règlement maintient le critère familial pour les MENA, permettant de désigner comme Etat responsable celui où réside un membre de sa famille (art. 25.1 à 4). Si le MENA n'a pas de membre de la famille dans un autre Etat de l'UE, c'est le critère de l'Etat dans lequel le mineur non accompagné a enregistré sa demande de protection internationale pour la première fois (ou enregistrement Eurodac) qui sera responsable (art. 25.5).

Si ces dispositions évoquent l'intérêt supérieur de l'enfant et proposent des garanties procédurales spécifiques pour les MENA dans le cadre des entretiens (art. 22.4) et de leur représentation (art. 23), il s'agit donc d'un changement drastique pour les MENA qui se verront donc appliquer les critères de l'Etat de première entrée. Ce qui peut constituer un net recul de la protection à laquelle ils pouvaient prétendre auparavant, puisque cette règle de première entrée dans l'UE ne leur était pas appliquée.

(Remarque) Si soustrait transfert Dublin: perd son droit à un hébergement; peut refaire une demande dans un délai de 18 mois → 3 ans

QUESTIONS ?



Cofinancé par
l'Union européenne

Hub état des lieux et défis pour 2026

Etat des lieux en province de Liège

12/12/25 – Charlotte Duysens

huma hub for young migrants autonomy



Liège
Une ville, un esprit.



Province
de Liège



www.enmieux.be



Cofinancé par
l'Union européenne



Wallonie

Situation globale

Situation belge et internationale se répercute à Liège

- Diminution des arrivées mais pas des tutelles (autour de 3500) donc on ne peut pas parler de « crise »
 - 30% NDPI
 - De 10 à 16% de filles
 - Moyenne d'âge qui baisse
- Jeunes avec des profils de plus en plus vulnérables

Accueil des ukrainien.ne.s

Les jeunes ukrainien.ne.s non accompagné.e.s sont considéré.e.s comme des MeNA, le Service des Tutelles leur désigne donc un.e tuteur.rice

Entre 30 et 40 sont pris.e.s en charge chaque mois

MAIS

FEDASIL n'est pas compétent, ces jeunes sont donc envoyé.e.s dans des centres provisoires, en attendant de leur trouver des logements en autonomie

Il existe actuellement en wallonie 7 structures collectives qui accueillent ces jeunes, elles sont financées jusqu'à 2026 mais il n'y a pas de certitude pour la suite

Scolarité

DASPA

Ecoles

12 écoles disposants d'un DASPA sur le territoire de Liège-Huy-Waremme (19 en province de Liège)

Ouverture pour Collège Episcopal du Sartay

Diminution des élèves MeNA

Des **difficultés** qui se maintiennent malgré une annonce de remaniement du dispositif DASPA :

- Difficultés de contact entre les personnes responsables (tuteur.rice, référent.e scolaire de centre, etc.) et le personnel scolaire
 - Trop court
- Passage vers l'enseignement classique difficile
 - Isolement et invisibilité
 - Mauvaise orientation
- Discrimination de la part des autres élèves
- La scolarité n'est pas toujours la priorité des MeNA (besoin d'argent, santé mentale, etc.)
 - Professeur.e.s non formé.e.s

Changement dans la circulaire de 2025

Circulaire 9566 du 21 aout 2025 relative à l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la sanction des études Année scolaire 2025-2026

« Remarque préalable : Les élèves majeurs qui ont perdu la qualité d'élève régulier et/ou qui ont interrompu leur parcours scolaire, ne peuvent plus être inscrits en troisième ou en quatrième année de l'enseignement secondaire ordinaire. »

« Remarque préalable : Un élève majeur ne peut être inscrit en troisième ou en quatrième année de l'enseignement secondaire ordinaire que pour autant qu'il ait été régulièrement inscrit l'année scolaire précédent celle de son inscription ou s'il était inscrit dans un DASPA, et cela même s'il a perdu sa qualité d'élève régulier au cours de l'année scolaire. »

DASPA – AMIF

Possibilité pour les écoles partenaires de bénéficier de personnel socio-éducatif formé pour travailler à l'accueil en DASPA, l'intégration dans le milieu scolaire, l'accrochage/la lutte contre l'absentéisme

CEFA

De nombreux MeNA en CEFA. **Pourquoi?**

- Inscription possible toute l'année
- Alternance classe et travail pratique
- Rémunération

Conditions d'accès

OFFA stipule que les apprenants sans titre de séjour de moins de 18 ans peuvent être engagés sous contrat d'alternance

Dans le cas d'un passage à la majorité pendant ce contrat, l'absence de jurisprudence permet de continuer ce contrat
Interpellation des autorités fédérales

Difficultés

- Inscription sans titre de séjour
- Trouver un patron – niveau de français

CEFA'venir

Agents référents qui développent des actions d'accompagnement des MeNA

Réseau d'accueil et Logement

Pré-accueil

Pas de pré accueil en province de Liège

Qu'en est-il des MeNA en errance, en transit, NDPI?

A Bruxelles, de 156 à 125 places (Centre Amran et Dubrucq) – et diminution du budget d'SOS jeunes et Xtra MeNA

Première phase

Pas de première phase en province de Liège

Dans le reste du réseau, 65% d'occupation

Deuxième phase

4 centres accueillent des MeNA sur le territoire de Liège-Huy Waremme

Le taux d'occupation moyenne dans le réseau est aussi de 65%

Il y a environ 300 places MeNA disponibles

Au vu de la baisse des arrivées, fermeture de places et ailes MeNA, transformation en places familles ou hommes seuls

Juin : « *La nouvelle diminution concerne 75 places en première phase d'accueil (Fedasil) et 204 places en seconde phase d'accueil (Fedasil et partenaires), soit un total de 279 places. Certaines places Mena sont désactivées (fermées), mais la majorité seront converties en places génériques.* »

Troisième phase

La plupart des structures de troisième phase ont des places libres
80% de taux d'occupation

Lié à la baisse des arrivées mais aussi au fait que la précédente saturation a poussé de nombreux.ses jeunes à passer directement dans des logements en autonomie

Impact : de nombreux.ses MeNA très jeunes ou en grande vulnérabilité en troisième phase, ce qui demande un accompagnement plus rapproché

Disparition des ILA adultes

« Orienter l'approche fédérale vers des "centres d'accueil collectifs et une gestion plus stricte des logements d'asile". Bien que le gouvernement fédéral n'ait pas l'intention de démanteler brutalement les Initiatives Locales d'Accueil, leur réduction se fera progressivement. Les communes actuellement impliquées dans de telles initiatives, qui comprennent des appartements ou maisons, resteront opérationnelles pour le moment et continueront de recevoir le soutien de Fedasil. »

- ⇒ Quid des ILA MeNA?
- ⇒ Vers une remise en question de l'accueil individuel

Accueil spécifique

Jeunes en famille informelle

De plus en plus jeunes en famille informelle/élargie
Quid de l'impossibilité de suppression du code 207?

Devient le l'objet principal de Mentor Jeunes qui gère également les familles d'accueil

Plan MeNA

Jeunes en procédure TEH

Esperanto n'accueille presque plus de MeNA : 3 sur 20 places
Le reste sont des jeunes filles victimes de MFVLH

Pourquoi? Les enquêtes pour TEH ne sont pas une priorité actuelle de la police tandis qu'il existe des structures spécialisées en accompagnement des jeunes filles victimes de MFVLH

« Quatrième phase » et vie en autonomie

Décret du 14 mars 2024 prévoyait de subventionner 14 ETP pour l'accompagnement à l'autonomie des MeNA de 16 à 22 ans.

A liège : 1ETP SAM asbl, 1ETP LIC, 1ETP People's Place
Tous n'ont pas été alloués

Logement

Situation particulièrement compliquée
Solution via des propriétaires privés

Baux glissants? CPAS et colocations?

Augmentation des jeunes dans la rue, dans les refuges pour personnes sans abris.

Présentés comme des jeunes « en transit »

Jeunes filles migrantes

Accompagnement spécifique?

Tendance de certaines structures à ne pas différencier l'accompagnement des filles et des garçons MeNA

MAIS

- Violences de genre
- Jeunes filles en famille informelle facteur de danger pour les MFVLH
- Jeunes filles qui n'ont pas été familiarisées à l'indépendance et à la mixité

Donc

- Importance de l'EVRAS
- Importance des suivis en santé mentale
- Prendre en compte les pressions familiales et communautaires
- Aborder les questions des violences et exploitation sexuelle : informer, montrer que nous savons que ces réalités existent, ne pas juger
 - Travail de déconstruction, de prise de conscience

CPAS

SADA

Destiné aux personnes d'origine étrangère avec un statut précaire : +- 20 AS et 5 éducateur.rice.s ; +- 500 jeunes entre 18 et 25 ans ; +- 100 dossiers/AS

Accompagnements spécifiques possibles : éducateurs.rices, appui 18-25 (psychologues, jobcoachs, etc.), projet Miriam etc.

MAIS

- Redirection dépend de l'AS gestionnaire de dossier
- A 18 ans ce sont des Ex-MeNA, qui ne sont donc pas rscencé.e.s
- Les CPAS ne reçoivent pas les dossiers des centres

Donc

- Préparer la sortie de centre
- Créer du réseau autour du/de la jeune
- Dossier CPAS du projet HYMA

Santé mentale

Situation

Le fait même d'être MeNA est une situation à risque pour la santé mentale

Le parcours d'exil est de plus en plus violent, 9/10 subissent des violences sexuelles et/ou physiques

Adolescent.e.s en pleine construction identitaire, qui veulent faire leurs expériences, mais seul.e.s et dans des environnements souvent peu sécurisants

Accumulation de ruptures et de transitions, souvent non préparées ni accompagnées

Suivi psychologique souvent envisagé comme la réponse miracle alors que cela passe aussi par la création de lien avec l'entourage – parfois forcé

Beaucoup de résistances de la part des jeunes : multiplication du récit, rupture de la relation de confiance avec l'adulte, techniques peu adaptées, etc.

En milieu scolaire

Les comportements traumatiques sont envisagés comme de la mauvaise volonté ou de non respect de l'autorité ou des règles

Accès aux soins des associations spécialisées, des plannings familiaux etc. via les réquisitoires

Accès au centre CARDA, mais uniquement en ambulatoire
Quid de la mobilité? Quid de la continuité après le centre?

A l'école

Les CPMS

RÉPERTOIRE d'orientation et de ressources
pour le bien-être et la santé mentale des adolescent.e.s en contexte d'exil

De très nombreuses structures peuvent accompagner les jeunes, leur permettre de créer du lien, participer à des activités, etc. Ce qui est également essentiel

Construction identitaire

Construction identitaire

Les besoins concrets de base sont tellement importants et parfois tellement difficiles à rencontrer que l'on oublie parfois que :

Ce sont des adolescents en pleine construction identitaire, aux prises entre :

Culture belge – culture du pays d'origine
Le mandat familial – les attentes du système belge
Identité revendiquée – identité attribuée
Etc.

Outils inspirants

Ateliers d'expression chez Scan-R
Théâtre action chez Alternative théâtre
Ateliers autour de la construction identitaire au CRIPEL
Animations et activités autour de l'identité à l'AMO SAS
Ateliers de réflexion chez Instants Productions

Jeunes sans titres de séjour

Jeunes sans titres de séjour

Situation

MeNA débouté.e.s de leurs procédures
Jeunes non demandeu.euse.s de protection internationale (NDPI)
MeNA en transit
MeNA en errance

Accompagnement

- Légal, social et juridique
- Aide matérielle de FEDASIL jusqu'à 18 ans (plus CPAS car plus de suppression du code 207)
 - Scolarité
- Informer préventivement sur la possibilité d'être sans séjour
 - Gestion de risques
- Envisager le retour volontaire?

Aide à la Jeunesse

Fonctionnement

L'Aide à la Jeunesse intervient auprès des enfants et des familles en difficulté ou en danger

L'AAJ est complémentaire et supplétive, elle n'intervient que si les services de première ligne n'ont pas pu solutionner la situation

Le fait d'être mineur.e étranger.ère non accompagné.e n'est pas considéré comme un danger en tant que tel.

S'il existe des éléments de danger supplémentaires, une aide volontaire est offerte par le SAJ. En cas de refus de celle-ci, et de danger constaté, le SPJ va imposer une aide obligatoire.

Il y a aujourd'hui très peu de demandes au SAJ de la division de Liège qui concernent des MeNA

C'est l'adresse du/de la tuteur.rice qui va déterminer la compétence de la division du SAJ

IPPJ

Les jeunes auteur.rice.s de faits qualifiés infractions sont envoyé.e.s en IPPJ

On constate que les MeNA y sont particulièrement isolé.e.s et que ces mesures n'ont qu'un impact très faible sur la suite de leurs parcours

Plan MeNA

Plan humanitaire et solidaire, qui accueille les MeNA les plus jeunes et les plus vulnérables tant via des services d'hébergement que via des familles d'accueil (asbl Mentor Jeunes pour 43 MeNA)

Aussi de l'accompagnement à l'autonomie via l'asbl Mentor Escale et le suivi de MeNA dans la rue par l'AMI SOS Jeunes Quartier libre Bruxelles

AMO

Pour beaucoup, volonté d'accueillir les MeNA mais difficulté d'accès lié au manque de connaissance et à la mobilité

QUESTIONS ?

... vers une conclusion

Un contexte complexe

- Une multitude de transitions dans un contexte de polycrise
- La continuité comme condition du possible

Prévention & facteurs de protection / facteurs de succès

- **Le lien comme pivot** : relation, confiance, stabilité
- **Transitions accompagnées** : logement–psy–scolaire–social–juridique–santé...
- **Travail en réseau transversal** : coordination, co-responsabilité

Pistes de continuité & leviers d'action

1. Continuité 18+ :

- Tutelle prolongée, dispositifs 18+, AMO
- Maintien du suivi psychologique au-delà de 18 ans

2. Coordination intersectorielle locale

- HUB HYMA
- Maillage éducatif-social-juridique

3. Formation des professionnels

- Lecture transculturelle, Ethno psy, Trauma
- Procédures administratives, DDE.

4. Approche par transitions

- Accompagner les passages plutôt que les catégories de statuts

5. Agentivité des jeunes & pair-aidance

- Sortir du paternalisme (« nous aidons » / « ils reçoivent »)
- Pair-aidance, mentorat par anciens MeNA, développer le capital social

**« Accompagner les MeNA, c'est construire du lien dans le morcellement.
La polycrise n'est pas un contexte : c'est leur quotidien.
Il est essentiel d'y maintenir du sens, du lien et du possible. »**



Cofinancé par
l'Union européenne

MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !



Cofinancé par
l'Union européenne

huma hub for young
migrants autonomy



Province
de Liège



www.enmieux.be



Cofinancé par
l'Union européenne



Wallonie